

COMMUNE DE MITTELBERGHEIM

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2012.

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur le Maire HILGER Alfred

Etaient présents :

Messieurs les adjoints : STROESSER Bernard, HAENSEL Robert, MEYER Jean-Claude

Mesdames et Messieurs les conseillers : BOECKEL Peter, FOURNIAL Patrick, HIRTZ Elisabeth, MAPPUS Marc, ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée, SCHWOB Patrick, SELTZ Daniel, WANTZ Stéphane, WEREY Sandra.

Etaient absents excusés :

Monsieur HELBERT Paul donne procuration à M. WANTZ Stéphane

Monsieur WOLF Guy donne procuration à Monsieur HILGER Alfred

Transfert de l'ancien presbytère catholique 10 rue principale dans les propriétés communales

Cette propriété, gérée depuis vingt ans par la Société SORIM/DOMIAL, est retournée depuis le 1^{er} janvier 2012, suite à la fin du bail emphytéotique, à la commune. Le bâtiment a été réhabilité dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Suite à cette action, deux logements ont été créés et actuellement loués à la famille Hauptmann (T3) et à la famille Winom (T4).

Communauté de communes du Piémont de Barr : Modification des statuts – compétence périscolaire

Dans sa délibération du 9 novembre 2011, le président de la communauté de communes informe de la modification des statuts en son article 6.3 – autres compétences - en rajoutant au paragraphe 2 un nouvel alinéa : gestion de l'activité périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement déclarée d'intérêt communautaire. Le conseil municipal donne son accord.

O.N.F. : programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux

525 m3 de bois d'œuvre et d'industrie (13 m3 de bois résineux, 259 m3 de résineux et 253 m3 de bois en long) seront coupés en 2012 et vendu. L'estimation de la recette nette par l'O.N.F. sera d'environ 11 250.00 € hors honoraires.

Le programme de travaux patrimoniaux consistera en l'élagage d'une parcelle pour la somme de 4 000.00 €.

Le conseil municipal adopte également le Règlement National des Travaux et Services Forestiers (R.N.T.S.F.) qui consiste à la préservation de la fonction écologique de la forêt, du

paysage et du patrimoine culturel, au respect des autres utilisateurs de la forêt, de la législation du travail ainsi qu'à la sécurité des chantiers et à la responsabilité de l'intervenant, etc.

Orange : installation d'une antenne-relais au lieudit « Rippelholz »

Cette entreprise, dans la cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile, doit procéder pour l'exploitation des réseaux, à l'implantation d'équipements techniques. Une première demande a été faite en mars 2010 par cette même société et au même endroit mais n'a pas abouti lors du dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Le présent projet, validé par les commissions forêt et bâtiment lors de leur visite sur place et maintenant par le conseil municipal, se situe au lieudit « Rippelholz », section 5 parcelle 33.

La convention sera signée pour une période de douze années. Elle sera renouvelée de plein droit par période de six années sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie.

Acquisition d'une voiture de service

La commune doit acquérir un nouveau véhicule de service suite au sinistre survenu à l'ancien. Le conseil municipal décide d'acquérir un véhicule d'occasion plutôt qu'un neuf. La dépense totale sera de € ttc 9 000.00 tout équipé y compris carte grise et diverses taxes. Ce véhicule sera équipé selon la législation en vigueur avec un Triflash, girophare, bandes fluorescentes.

Parcelles de pré : proposition d'acquisition

La commune renonce à l'achat d'une parcelle de pré de 10.83 ares au lieudit « Wölfling ».

Motions

Deux motions ont été prises :

- Association nationale des élus de la vigne et du vin concernant la libéralisation des droits de plantation contre la libéralisation des droits de plantation
- Association régionale de soutien aux Coop d'Alsace contre la fermeture des points de vente et de son service de proximité.

Population légale au 1^{er} janvier 2012

Population municipale	: 660
Population comptée à part	: 15
Population totale	: 675